



**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Rapport du jury

Concours : CAPLP INTERNE

Section : PROTHESE DENTAIRE

Session 2024

Rapport de jury présenté par :
Caroline BONNEFOY
Présidente du jury

Membres du directoire

Madame Caroline BONNEFOY, IGESR
Présidente du jury

Monsieur Saïd BERRADA, IEN ET-SBSSA
Vice-Président

SOMMAIRE

STATISTIQUES GENERALES	Page 4
AVANT-PROPOS	Page 5
A- ÉPREUVE D'ADMISSIBILITE	
Dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle	Page 6
B- ÉPREUVE D'ADMISSION	
Présentation d'une séquence de formation portant sur les programmes du lycée professionnel	Page 10
CONCLUSION GENERALE	Page 14
REMERCIEMENTS	

STATISTIQUES GENERALES

Nombre de postes	5
Candidats inscrits	14
Candidats présents à l'épreuve d'admissibilité	9
Candidats éliminés (dossier RAEP non conforme)	1
Candidats refusés (note éliminatoire)	1
Candidats admissibles	7
Candidats présents aux épreuves d'admission	7
Candidats admis	5

Epreuve d'admissibilité

Moyenne des candidats admissibles : 11,08 / 20

Moyenne du premier candidat admissible : 16,00 / 20

Moyenne du dernier candidat admissible : 07,00 / 20

Epreuve d'admission

Moyenne des candidats présents : 10,50 / 20

Moyenne des candidats admis : 12,40 / 20

Ensemble du concours

Moyenne des candidats présents : 10,69 / 20

Moyenne des candidats admis : 12,13 / 20

Moyenne du premier candidat admis : 14,70 / 20

Moyenne du dernier candidat admis : 10,50 / 20

AVANT-PROPOS

La session 2024 du CAPLP interne prothèse dentaire s'inscrit dans le cadre de la nouvelle maquette des concours de **l'arrêté du 25 janvier 2021** (NOR : MENH 2033184A). La définition des épreuves intègre le renforcement de l'évaluation des compétences professionnelles liées au métier d'enseignant :

- Prise en compte d'une approche didactique et pédagogique dès l'épreuve d'admissibilité,
- Approche résolument professionnelle pour l'épreuve d'admission.

Le coefficient associé à l'épreuve d'admission (présentation d'une séquence de formation, coefficient 2), valant le double de l'épreuve d'admissibilité (coefficient 1), il est évident qu'elle occupe une place essentielle pour le classement final.

Il convient cependant de rappeler que la prise en compte des compétences professionnelles est ancrée dans la mobilisation des connaissances : celles-ci sont évaluées car elles sont inscrites dans les compétences disciplinaires professionnelles. Le jury, attend de chaque candidat qu'il fasse la preuve de sa culture scientifique, technologique et technique dans les domaines de la prothèse dentaire.

Le CAPLP interne en prothèse dentaire a pour vocation de recruter des professeurs certifiés en lycée professionnel.

- La formation en vue de la mise en œuvre d'activités professionnelles sur plateaux techniques dans le respect des bonnes pratiques est fondamentale.
- Une expertise pédagogique et professionnelle est particulièrement attendue dans un concours où les candidats répondent à l'exigence d'avoir enseigné dans le secteur de la prothèse dentaire pendant au moins 3 ans.
- Cette expertise peut relever de tous les types de prothèses dentaires qu'un prothésiste peut fabriquer. Il s'agit d'enseigner en bac professionnel « technicien en prothèse dentaire » et actuellement en BTS « prothésiste dentaire », le CAPET « prothèse dentaire » n'existant pas.
- Le laboratoire de prothèse dentaire, pour la fabrication traditionnelle ou numérique est mobilisé pour l'épreuve de présentation d'une séquence de formation.

À chacune des épreuves du concours, le jury, outre les connaissances scientifiques et professionnelles, apprécie la capacité du candidat, en qualité de futur agent du service public d'éducation, à viser, dans le cadre de son enseignement, la construction des apprentissages de chaque élève, selon ses besoins. Le jury évalue comment le candidat se représente les conditions d'exercice du métier, dans un contexte temporel et spatial définis.

En préalable de l'épreuve d'admissions qui s'est déroulée sur une journée, le jury a reçu les candidats afin d'effectuer une brève présentation des ateliers, des épreuves et de leur organisation. Ce moment a permis au directeur d'apporter quelques conseils aux candidats.

Les définitions des épreuves sont consultables en ligne sur le site du Ministère Devenir Enseignant : <http://www.devenirenseignant.gouv.fr/>.

A- EPREUVE D'ADMISSIBILITE

ANNEXE III de l'arrêté du 25 janvier 2021 fixant les sections et modalités d'organisation des concours du certificat d'aptitude au professorat de lycée professionnel (modifié par l'arrêté du 8 août 2023)
**ÉPREUVE DE RECONNAISSANCE DES ACQUIS DE L'EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE (RAEP)
DU CONCOURS INTERNE**

A. – Sections autres que langues vivantes - lettres, anglais-langues vivantes, lettres - histoire et géographie, mathématiques - physique-chimie

Le dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle comporte deux parties.

Dans une première partie (deux pages dactylographiées maximum) le candidat décrit les responsabilités qui lui ont été confiées durant les différentes étapes de son parcours professionnel, dans le domaine de l'enseignement, en formation initiale (collège, lycée, apprentissage) ou, le cas échéant, en formation continue des adultes.

Dans une seconde partie (six pages dactylographiées maximum) le candidat développe plus particulièrement, à partir d'une analyse précise et parmi ses réalisations pédagogiques dans la discipline concernée par le concours, celle qui lui paraît la plus significative, relative à une situation d'apprentissage et à la conduite d'une classe qu'il a eue en responsabilité, étendue, le cas échéant, à la prise en compte de la diversité des élèves ainsi qu'à l'exercice de la responsabilité éducative et à l'éthique professionnelle. Cette analyse devra mettre en évidence les apprentissages, les objectifs, les progressions ainsi que les résultats de la réalisation que le candidat aura choisie de présenter. Le candidat indique et commente les choix didactiques et pédagogiques qu'il a effectués, relatifs à la conception et à la mise en œuvre d'une ou de plusieurs séquences d'enseignement, au niveau de classe donné, dans le cadre des programmes et référentiels nationaux, à la transmission des connaissances, aux compétences visées et aux savoir-faire prévus par ces programmes et référentiels, à la conception et à la mise en œuvre des modalités d'évaluation, en liaison, le cas échéant, avec d'autres enseignants ou avec des partenaires professionnels. Peuvent également être abordées par le candidat les problématiques rencontrées dans le cadre de son action, celles liées aux conditions du suivi individuel des élèves et à l'aide au travail personnel, à l'utilisation des technologies de l'information et de la communication au service des apprentissages ainsi que sa contribution au processus d'orientation et d'insertion des jeunes.

Chacune des parties devra être dactylographiée en Arial 11, interligne simple, sur papier de format 21 × 29,7 cm et être ainsi présentée : – dimension des marges : – droite et gauche : 2,5 cm ; – à partir du bord (en-tête et pied de page) : 1,25 cm ; – sans retrait en début de paragraphe.

A son dossier, le candidat joint, sur support papier, un ou deux exemples de documents ou de travaux réalisés dans le cadre de la situation décrite et qu'il juge utile de porter à la connaissance du jury. Ces documents doivent comporter un nombre de pages raisonnables, qui ne sauraient excéder dix pages pour l'ensemble des deux exemples. Le jury se réserve le droit de ne pas prendre en considération les documents d'un volume supérieur.

Il revient au candidat d'attester sur l'honneur de l'authenticité de toutes les informations figurant dans son dossier (cf annexe IV de l'arrêté précité).

Les critères d'appréciation du jury porteront sur :

- la pertinence du choix de l'activité décrite ;
- la maîtrise des enjeux scientifiques, techniques, professionnels, didactiques, pédagogiques et formatifs de l'activité décrite ;
- la structuration du propos ;
- la prise de recul dans l'analyse de la situation exposée ;
- la justification argumentée des choix pédagogiques opérés ;

- la qualité de l'expression et la maîtrise de l'orthographe et de la syntaxe.
- Coefficient 1.

Nota. – Pendant l'épreuve d'admission, dix minutes maximum pourront être réservées lors de l'entretien à un échange sur le dossier de RAEP, qui reste à cet effet, la disposition du jury.

Remarques générales : observations et conseils aux candidats

L'épreuve d'admissibilité du concours interne consiste en l'examen, par un binôme de correcteurs, d'un dossier élaboré par le candidat en référence à son expérience professionnelle (RAEP).

Chaque partie du dossier est à identifier et doit répondre aux critères de forme et de fond définis par l'arrêté du 25 janvier 2021 (voir définition de l'épreuve ci-dessus). Les dossiers ne correspondant pas au cadre donné par la définition d'épreuve n'ont pas été étudiés.

Remarques générales sur le fond et la forme

Le jury a apprécié :

- les dossiers bien structurés (présence d'une introduction, d'un développement, d'une conclusion), paginés, synthétiques et avec une référence aux annexes ;
- les présentations qui facilitent la lecture du dossier ;
- une qualité d'expression, la maîtrise de l'orthographe et de la syntaxe ainsi que la clarté du propos ;
- la rigueur du vocabulaire scientifique, technique et pédagogique ;
- des documents annexés en lien avec la réalisation pédagogique, soignés, clairs, pertinents et actualisés ;
- les dossiers présentant une articulation entre les deux parties, avec une justification complète du choix de la séquence présentée, en vue d'enrichir l'appréciation des compétences professionnelles ;
- la présentation de situations pédagogiques réalisées par le candidat en lien direct avec l'un des champs d'intervention d'un enseignant PLP prothèse dentaire-;
- la mise en relation du parcours professionnel et des compétences attendues de l'enseignant ;
- les dossiers traduisant une réelle implication du candidat dans la situation d'apprentissage présentée.

Le jury a regretté :

- le manque de lien avec les compétences de l'enseignant, en référence avec le BOEN 1^{er} juillet 2013 ;
- la présence de sigles non explicités, de fautes d'orthographe et de syntaxe ;
- le manque d'analyse réflexive des pratiques pédagogiques amenant à des propositions de remédiation pertinentes ;
- une appropriation insuffisante du nouveau référentiel ;
- des activités décrites non en lien avec le référentiel du Bac Pro Technicien en prothèse dentaire ;
- une prise en compte insuffisante des enseignements transversaux et des autres disciplines ;
- des annexes non pertinentes ;
- le nombre de documents (ou d'annexes) supérieur à celui mentionné dans le cahier des charges ainsi que le nombre de 10 pages maximum. Il conviendra de regrouper sous un seul et même « document » « ou « annexe » des écrits de même nature (document didactique, trace écrite élève, évaluation...) ;
- la présence de documents non pertinents et non référencés ;

- les dossiers présentant des généralités en pédagogie, en psychopédagogie et sur le métier d'enseignant, sans application effective ;
- les dossiers se limitant à la présentation de courants pédagogiques (classes inversées, îlots bonifiés, pédagogie différenciée...) au détriment des contenus disciplinaires.

Remarques spécifiques à la première partie du dossier

La première partie du dossier permet d'apprécier l'émergence des compétences de l'enseignant à partir de l'analyse du parcours professionnel du candidat (cf. arrêté du 1-7-2013 « Référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation »).

Le jury a apprécié les dossiers :

- montrant la construction progressive de compétences professionnelles de l'enseignant au regard du parcours professionnel du candidat ;
- mettant en évidence l'articulation du parcours avec les compétences du professeur, de lycée professionnel, en prothèse dentaire.

Le jury a regretté :

La présentation d'un parcours :

- sous forme d'un curriculum vitae en lieu et place de l'exposition des compétences acquises au cours de son parcours professionnel ;
- trop détaillé ou sous la forme d'une liste exhaustive, sans mise en évidence des éléments professionnels pertinents ;
- ne montrant pas les étapes de l'expérience professionnelle ni le transfert des compétences vers le métier d'enseignant ;
- des considérations personnelles qui n'éclairent pas sur la construction des compétences professionnelles.

Remarques spécifiques à la seconde partie du dossier

Cette seconde partie permet d'apprécier les compétences professionnelles du candidat à travers une réalisation pédagogique en lien avec les disciplines du PLP prothèse dentaire.

Le jury a apprécié :

- les séquences présentées dans leur globalité (évaluation comprise) avec une déclinaison précise d'une (de) séance(s) réaliste(s) ;
- les réalisations et/ou démarches pédagogiques innovantes ;
- les situations d'apprentissages mettant en évidence la maîtrise des techniques et du contenu scientifique en lien avec les exigences du référentiel ;
- les situations d'apprentissages mettant en évidence les enjeux éducatifs sur des questions sociétales et/ou professionnels associés ;
- les dossiers mentionnant des compétences acquises des élèves en période de formation en milieu professionnel et envisageant une poursuite d'études et/ou une insertion professionnelle ;
- les dossiers proposant une analyse précise et détaillée de la réalisation pédagogique présentée et des résultats d'évaluations ;
- les remédiations réalistes s'appuyant sur l'analyse effectuée ;
- l'utilisation d'outils numériques uniquement lorsqu'ils apportent une plus-value pédagogique ;
- la mise en évidence des compétences ciblées du référentiel au regard des activités décrites.

Le jury a regretté :

- les dossiers présentant une activité hors du champ de compétences du PLP prothèse dentaire sans transposition dans une de ses disciplines ;

- les dossiers sans contexte pédagogique (classe, nombre d'élèves, diplôme préparé...) ;
- les dossiers présentant une démarche pédagogique incohérente ;
- les dossiers ne mettant pas en évidence de lien avec le métier et/ou le diplôme préparé et/ou les enjeux sociétaux, d'orientation ;
- les dossiers ne comportant pas de contenus scientifiques, technologiques ou techniques adaptés au niveau de la classe visée ;
- des activités insuffisamment contextualisées à partir d'une situation professionnelle réaliste et précise ;
- la présentation insuffisante voire absente des modalités d'évaluation ;
- l'exploitation insuffisante des évaluations proposées en vue d'une remédiation ;
- l'absence ou l'insuffisance d'analyse de la séquence pédagogique proposée ;
- l'absence d'adaptation de l'enseignement à la diversité des élèves malgré une identification précise des besoins.

Conseils aux candidats

Le jury conseille aux candidats de :

- se reporter à la définition de l'épreuve afin de vérifier l'adéquation entre cette dernière et le dossier RAEP proposé ;
- présenter une production personnelle avec des exemples pour illustrer les propos déclaratifs ;
- respecter strictement la forme définie dans le cahier des charges (sommaire possible mais non pris en compte dans la pagination) ;
- présenter le parcours professionnel, faisant un lien explicite entre celui-ci et les compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation (arrêté du 1er juillet 2013) ;
- présenter une réalisation pédagogique de la discipline du concours, récente ou actualisée s'appuyant sur le-référentiel en vigueur ;
- argumenter les choix pédagogiques de la séquence ;
- approfondir l'analyse réflexive menée ;
- dégager systématiquement de cette analyse des pistes de remédiation cohérentes ;
- utiliser le vocabulaire pédagogique et didactique ancré sur une réalité pour lui donner du sens ;
- sélectionner des documents pertinents, en lien direct avec la réalisation décrite dans la deuxième partie du dossier.

Pour les deux parties, le jury rappelle que, la maîtrise de la langue, la qualité de la rédaction, la rigueur au niveau de l'orthographe et de la syntaxe sont des exigences incontournables et indispensables à l'exercice du métier d'enseignant.

Rappel aux candidats : le plagiat d'un document constitue une tentative de fraude.

B- EPREUVE D'ADMISSION

Épreuve : présentation d'une séquence de formation portant sur les programmes du lycée professionnel

Définition de l'épreuve

L'épreuve a pour but d'évaluer, dans l'option choisie, l'aptitude du candidat à concevoir et à organiser une séquence de formation reposant sur la maîtrise de savoir-faire professionnels, en fonction d'un objectif pédagogique imposé et d'un niveau de classe donné.

Elle prend appui sur les investigations et les analyses effectuées au préalable par le candidat au cours de travaux pratiques relatifs à un système technique ou à un processus.

La séquence de formation s'inscrit dans les programmes de lycée professionnel dans la discipline considérée.

Le candidat est amené, au cours de sa présentation orale, à expliciter sa démarche méthodologique, à mettre en évidence les informations, données et résultats issus des investigations conduites au cours des travaux pratiques qui lui ont permis de construire et décrire sa séquence de formation, à présenter de manière détaillée une des séances de formation constitutives de la séquence.

Au cours de l'entretien avec le jury, le candidat est conduit plus particulièrement à préciser certains points de sa présentation ainsi qu'à expliquer et à justifier les choix de nature didactique et pédagogique qu'il a opérés dans la construction de la séquence de formation présentée.

Durée : travaux pratiques : quatre heures ; préparation de l'exposé : une heure ; exposé : trente minutes ; entretien : trente minutes ; coefficient 2.

Lors de l'entretien, dix minutes maximum pourront être réservées à un échange sur le dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle établi pour l'épreuve d'admissibilité, qui reste, à cet effet, à la disposition du jury.

Durée des travaux pratiques : quatre heures

Durée de la préparation de l'exposé : une heure

Durée de l'exposé : trente minutes

Durée de l'entretien : trente minutes

Coefficient : 2. L'épreuve est notée sur 20.

La note 0 à l'ensemble de l'épreuve est éliminatoire.

Éléments du sujet

Vous devez concevoir et organiser une séquence d'enseignement en prothèse amovible pour une classe de terminale du baccalauréat professionnel technicien en prothèse dentaire.

Cette séquence prendra appui sur les investigations conduites et les analyses effectuées au cours de la réalisation des travaux pratiques. La séquence permettra de développer la ou les compétence(s) du référentiel de diplôme ci-après :

- C3.1 Gérer les matériaux et les matériels avant, pendant et après la fabrication
- C2.1 Acquérir les fichiers numériques exploitables
- C2.3 Modéliser un élément prothétique, à l'aide des paramètres anatomo-physiologiques, en appliquant la procédure du logiciel
- C2.4 Finaliser la conception

1. Les attentes

En lien avec la définition de l'épreuve, il est conseillé au candidat de :

- analyser le sujet et le dossier technique afin de réaliser les travaux demandés ;

- élaborer et présenter une séquence d'enseignement relative aux compétences énoncées dans le sujet. Cette séquence prend appui sur les investigations et l'analyse des réalisations en vue de mieux favoriser les apprentissages des apprenants ;
- élaborer et présenter une séance détaillée issue de la séquence en argumentant les choix didactiques et pédagogiques.

Le jury observe les candidats sur une durée de 1H30. Durant ce temps, 10 minutes sont réservées à une démonstration commentée du candidat sur une technique de son choix au moment où il le décide. Le jury se positionne alors en situation d'élève.

Le jury attend une séquence d'enseignement centrée sur plusieurs compétences ciblées dans le sujet. Il ne vise pas l'utilisation exhaustive de l'ensemble des techniques mises en œuvre pendant les travaux pratiques dans l'exploitation pédagogique. La séquence d'enseignement proposée doit :

- s'inscrire dans un plan de formation, mettre en évidence les liens avec : les PFMP, les autres disciplines ou les partenariats pouvant être mobilisés ;
- faire apparaître des objectifs articulant des savoir-faire professionnels, des savoir-être et des savoirs associés ;
- mettre en avant des liens avec les différents dispositifs ~~de la transformation~~ de la voie professionnelle.

La séance présentée mettra en évidence les activités et les supports destinés aux élèves visant l'acquisition des compétences professionnelles, langagières et psychosociales, mais aussi d'analyse. Le jury attend que le candidat justifie la cohérence de la démarche proposée aux élèves et l'ensemble des choix didactiques et pédagogiques opérés. Il a apprécié les exposés structurés, dans le respect du temps imparti, avec introduction et conclusion, étayés par des supports visuels notamment des fiches didactiques et des supports élèves.

2. Commentaires sur l'épreuve

2.1 Travaux pratiques

Il est important de lire attentivement le sujet et les documents techniques afin d'en cerner les attentes et d'organiser les activités qui seront mises en œuvre.

Il est porté à l'attention des candidats qu'ils passent un concours de recrutement de professeurs. Il est indéniable qu'ils doivent maîtriser l'ensemble des techniques professionnelles décrites dans le référentiel du baccalauréat Technicien en prothèse dentaire et ne pas se limiter aux seules techniques réalisées dans le cadre de l'expérience professionnelle.

Difficultés constatées :

- certains candidats ont perdu du temps à cause d'une maîtrise insuffisante des logiciels mis à leur disposition (Exocad, 3 Shape) ;
- la remise en état du poste de travail ne doit pas être négligée, elle fait partie des attentes des travaux pratiques encadrés qui durent quatre heures ;
- prévention des risques professionnels :
 - des gestes et des postures inadéquats de certains candidats au poste de travail,
 - des règles de sécurité non respectées (tenue non adéquate, chaussures non adaptées),
 - la qualité des productions est, pour certains candidats, en dessous des attentes d'un concours de recrutement de futurs enseignants experts de la prothèse dentaire.

Recommandations du jury :

- prendre connaissance de l'environnement de travail avant le début de l'épreuve ;
- planifier ses activités de manière à optimiser les temps de travail ;
- organiser son poste de travail sur toute la durée de l'épreuve ;
- maintenir les postes de travail individuels et collectifs propres et opérationnels ;

- se former à l'ensemble des techniques abordées dans le référentiel du Baccalauréat professionnel technicien en prothèse dentaire ;
- porter les EPI et appliquer les règles des gestes et des postures ;
- respecter les règles d'économie en utilisant uniquement les quantités de matière d'œuvre nécessaires aux fabrications ;
- respecter les règles d'hygiène, de sécurité et d'ergonomie tout au long de l'épreuve.

2.2 Exposé et entretien avec le jury

Compétence	Observations et recommandations du jury	
C1 Décrire une séquence de formation	<p>Très peu de candidats ont bien situé la séquence présentée et argumentée l'articulation dans le plan de formation. Les différentes séances qui composent la séquence les compétences ciblées n'ont pas toujours été présentées. Les séquences présentées n'ont pas toujours été contextualisées.</p> <p>Le jury a apprécié les candidats qui ont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - structuré la séquence en déclinant les séances et leurs objectifs ; - mis en lien la thématique de la séquence au regard des compétences ciblées par le sujet ; - fait des liens avec les différents pôles d'enseignement et les dispositifs de la voie professionnelle ; - programmé et présenté une évaluation sommative. 	
C2 Présenter une séance en justifiant les choix didactiques et pédagogiques séance d'enseignement	Exploiter la mise en œuvre pratique et les résultats des investigations	<p>Peu de candidats ont réinvesti les travaux pratiques dans la conception de la séance.</p> <p>Il était indispensable que les candidats réinvestissent les travaux professionnels pour la construction de la séance. Un apport de connaissances personnelles complémentaires aux informations fournies dans le dossier technique permet d'enrichir la composition.</p> <p>Le jury a apprécié :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la présentation et l'exploitation argumentées des informations recueillies lors des travaux pratiques et des investigations réalisées. - les propositions qui se sont appuyées sur l'exploitation des documents techniques mis à disposition et l'analyse des activités pratiques pour construire une séance pédagogique ; <p>Le jury a regretté des séances dont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'objectif correspondait davantage à des pré requis ou des révisions ; - le niveau de classe ciblée ne correspondait pas à celui du sujet
	Présenter et justifier la séance prévue	<p>Une majorité de candidats a présenté une fiche didactique de séance, en lien avec la réalisation d'une prothèse amovible partielle à infrastructure métallique, qui explicite de façon claire, les pré requis nécessaires, son titre, ses objectifs, les compétences visées et son organisation.</p> <p>Le jury a valorisé les présentations qui ont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - argumenté le choix d'une séance au regard des compétences visées par le sujet ; - formulé une proposition adaptée au niveau imposé ; - argumenté la place de la séance dans le projet pédagogique (séquence, progression, niveau de la classe, liens avec les PFMP...); - judicieusement exploité le référentiel de formation ; - mis en évidence les connaissances scientifiques et techniques des candidats pour illustrer la séance présentée.

	<p>Argumenter la stratégie pédagogique</p>	<p>Le jury attend des candidats qu'ils développent une séance dans son intégralité. Le jury a valorisé les présentations qui ont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - argumenté la démarche pédagogique choisie ; - explicité la mise en activité des élèves leur permettant de développer les savoir-faire et/ou les savoirs associés visés au départ, à travers l'exploitation de ressources pédagogiques. Trop peu de candidats ont proposé des documents élèves ; - intégré à travers la mise en activité des élèves la maîtrise de la langue française (oral et écrit) et le développement de compétences transversales ; - pris en compte les besoins des élèves pour adapter les activités <p>Le jury a apprécié les documents construits à partir des annexes du sujet et réinvestis dans les activités proposées aux élèves.</p>
	<p>Evaluer les acquis des élèves</p>	<p>Le jury a apprécié les productions qui ont su présenter les différentes formes d'évaluation et les mettre en œuvre de façon pertinente. Peu de candidats ont présenté et justifié les modalités d'évaluation permettant de vérifier le niveau d'acquisition des compétences ciblées.</p>
<p>C4 Communiquer à l'oral</p>	<p>Le jury a valorisé les candidats qui ont montré de bonnes aptitudes à la communication, indispensables à l'exercice du métier avec :</p> <ul style="list-style-type: none"> - un exposé structuré s'appuyant sur l'utilisation d'un support numérique (power point...) - une élocution aisée - une expression et un vocabulaire professionnels, précis et maîtrisés - des qualités d'écoute - des capacités à argumenter et à réagir positivement aux remarques du jury - des capacités à se détacher de ses notes - une aptitude à proposer des remédiations ou à faire de nouvelles propositions 	

Remarques à propos de l'entretien :

L'entretien est un moment d'échanges qui permet au candidat de compléter l'exposé, d'argumenter et de justifier ses choix et d'envisager d'autres propositions.

Référence au RAEP lors de l'épreuve d'admission :

Comme l'indique la réglementation du concours, le jury est revenu lors de l'épreuve d'admission sur le dossier RAEP élaboré pour l'épreuve d'admissibilité. L'objectif de cet échange avec le candidat est de se conforter dans l'idée que le dossier élaboré est bien le résultat d'une réelle autonomie de pensée et d'action du candidat.

Le jury a constaté, pour certains candidats, l'existence d'un décalage important entre les compétences développées lors de l'épreuve d'admissibilité au travers du RAEP et la réelle capacité à les mobiliser et à les expliciter lors des différentes phases de l'épreuve d'admission.

CONCLUSION GENERALE

Le jury souligne la nécessité de se préparer au concours (consulter le rapport de jury, les définitions d'épreuves, les textes réglementaires et institutionnels, avoir une connaissance suffisante des référentiels et du guide d'accompagnement pédagogique, échanger avec des enseignants d'autres disciplines, proviseur, DDFPT...).

REMERCIEMENTS

Le jury tient à remercier Monsieur le proviseur, Madame la proviseure-adjointe et Madame la directrice déléguée aux formations professionnelles et technologiques, les professeurs du lycée Jean Mermoz à Montpellier pour l'accueil et l'aide efficace apportée lors des épreuves d'admission.

Le jury tient enfin à remercier Madame la gestionnaire du CAPLP interne Prothèse dentaire au ministère de l'éducation nationale pour sa disponibilité et son efficacité.